Public Safety Canada Sécurité publique Canada

ARCHIVED - Archiving Content

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Canada

LIGNES DIRECTRICES 800-7	Entrée en vigueur : 2015-04-27 Prochain examen prévu : 2017-04-27

Nettoyage de déversements de sang et/ou d'autres liquides organiques

ALIGNEMENT DES PROGRAMMES	Garde
BUREAU(X) DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ	Secteur de la gestion des ressources humaines et Secteur des services de santé
VERSION ÉLECTRONIQUE	• http://infonet/cds/cds/800-7-gl-fra.pdf • http://infonet/cds/cds/800-7-gl-eng.pdf • http://www.csc-scc.gc.ca/text/plcy/cdshtm/800-7-gl-fra.shtmll • http://www.csc-scc.gc.ca/text/plcy/cdshtm/800-7-gl-eng.shtml
INSTRUMENTS HABILITANTS	• Directive du Conseil du Trésor sur la sécurité et la santé au travail, Équipement et vêtements de protection individuelle • *Code canadien du travail*, partie II • *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*
BUT	• Fournir une ligne de conduite uniforme et sécuritaire à suivre par les membres du personnel et les délinquants qui ont reçu une formation adéquate pour nettoyer les surfaces et les objets contaminés par des liquides biologiques (soit du sang et/ou d'autres liquides organiques)
CHAMP D'APPLICATION	S'applique à tous les membres du personnel ayant reçu une formation, selon le cas

CONTENU

PARAGRAPHES	
1 – 25	Responsabilités et procédures
2 – 11	Nettoyage des déversements de sang et/ou d'autres liquides organiques
12	Manipulation du matériel de sécurité qui a été en contact avec des liquides biologiques
13 – 25	Méthodes appropriées
26	Demandes de renseignements

Annexe A	Renvois et définitions

RESPONSABILITÉS ET PROCÉDURES

1. Il incombe au directeur de l'établissement :

   a. de déterminer lesquels des suivants s'occuperont du nettoyage du sang et/ou d'autres liquides organiques :

      i. des employés formés à cette fin

      ii. des détenus formés à cette fin (ils doivent être sous la surveillance d'employés formés à cette fin), et/ou

      iii. des contractuels de l'extérieur

   b. de tenir à jour une liste des employés et des détenus formés à cette fin

   c. de fournir la formation appropriée

   d. d'assurer l'approvisionnement en équipement de protection individuelle et en produits de nettoyage appropriés.

Nettoyage des déversements de sang et/ou d'autres liquides organiques

2. Le personnel de la Sécurité est chargé de protéger les lieux d'un incident avant le nettoyage et donc de dégager l'aire touchée afin d'éviter que les éléments de preuve soient altérés. Il peut être nécessaire d'interdire la circulation dans l'aire touchée, au moyen d'une barrière physique.

3. L'équipement de protection individuelle approprié doit être utilisé pour le nettoyage des déversements de sang et/ou d'autres liquides organiques. Cet équipement devrait être changé s'il est déchiré ou souillé, après quoi il faut se laver les mains.

4. Des gants imperméables jetables seront portés lors du nettoyage et de la désinfection. S'il existe un risque d'éclaboussures, les employés et les détenus formés à cette fin ainsi que les contractuels de l'extérieur porteront un écran facial ou des lunettes à coques et une blouse.

5. Les vêtements et les articles suivants doivent être imperméables et facilement disponibles aux endroits désignés :

   a. écrans faciaux

   b. masques

c. gants faits de matériaux autres que le latex (p. ex., le nitrile ou autre matériau barrière)

d. blouses jetables ou tabliers imperméables

e. chaussures de protection

f. protection pour les yeux (soit des lunettes de protection, des lunettes à coques ou des écrans faciaux)

g. trousse de nettoyage – vendu sur le marché ou contenant des gants, une pelle de ramassage avec racloir, un désinfectant de niveau intermédiaire, des essuie-tout et des sacs à déchets.

6. L'aire où du sang et/ou d'autres liquides organiques ont été répandus sera débarrassée de tout débris organique pour que la désinfection soit efficace. Le sang ou les autres liquides organiques répandus sur les surfaces (murs, planchers, comptoirs, objets inanimés, etc.) doivent être épongés au moyen de chiffons jetables ou un autre matériau absorbant. Les chiffons jetables utilisés pour nettoyer le sang ou d'autres liquides organiques doivent être placés dans un sac en plastique qui peut être jeté avec les déchets ordinaires. Seuls les objets trempés de sang (dont s'écoule du sang lorsqu'on les serre) doivent être jetés dans un SAC POUR MATIÈRES CONTAMINÉES.

7. On désinfectera les surfaces contaminées par du sang et/ou d'autres liquides organiques, de même que les aires immédiatement attenantes, en utilisant un désinfectant de niveau intermédiaire (p. ex., Accel TB) et en assurant un temps de contact suffisant.

8. Les surfaces qui n'ont pas été directement contaminées avec du sang ou d'autres liquides organiques, ainsi que les aires immédiatement attenantes, peuvent être nettoyées avec un détergent.

9. Un lavage normal permettra de décontaminer les vêtements souillés par du sang et/ou d'autres liquides organiques. Une fois enlevés, les vêtements seront placés dans un sac de plastique. On fera attention et portera des gants au moment de mettre ces articles dans une machine à laver afin d'éviter toute intercontamination. Le sac de plastique peut être jeté avec les déchets ordinaires.

10. Une fois enlevé, l'équipement de protection individuelle jetable sera placé dans un sac à déchets en plastique et mis avec les déchets ordinaires. Après avoir retiré les gants, on se lavera les mains. On fera attention de ne pas contaminer la surface extérieure du sac à déchets et on utilisera un sac double s'il y a un risque de contamination.

11. Une fois enlevé, l'équipement de protection individuelle non jetable sera désinfecté avec un désinfectant de niveau intermédiaire, en assurant un temps de contact suffisant.

<u>Manipulation du matériel de sécurité qui a été en contact avec des liquides biologiques</u>

12. La procédure décrite ci-après sera suivie lors de la manipulation du matériel de sécurité qui a été en contact avec des liquides biologiques.

a. Placez le matériel dans un sac de plastique transparent et sans trous, de la grandeur appropriée

b. Prenez le sac par l'extérieur car l'intérieur est fort probablement contaminé

c. Placez une étiquette de risques biologiques jaune ou rouge sur le sac pour signaler la présence de matériel contaminé par des liquides biologiques

d. Acheminez le sac à l'agent responsable de l'équipement de sécurité aux fins de décontamination. S'il n'y a pas d'agent responsable de l'équipement de sécurité dans votre établissement, acheminez le sac à la personne désignée

e. Lors de la manipulation de ce matériel avant la décontamination, portez des gants et prenez soin d'éviter toute intercontamination.

Méthodes appropriées

Lavage des mains

13. Le lavage des mains vise à éliminer la saleté, les matières organiques et les micro-organismes transitoires de la peau. Une bonne méthode de lavage des mains permet de réduire la contamination par contact et aide à éliminer la transmission d'agents pathogènes à des parties non contaminées. Le lavage des mains est considéré comme une des mesures les plus importantes pour la prévention des infections.

14. Voici comment bien se laver les mains :

    a. Retirez tout bijou avant de débuter (les bijoux contaminés devront être nettoyés de la même façon que les mains)

    b. Rincez les mains à l'eau courante tiède pour déloger et éliminer les micro-organismes

    c. Faites mousser le savon et lavez, en frictionnant, toutes les surfaces des mains et des doigts (la durée minimale de cette étape est de 10 secondes, mais elle peut devoir être prolongée si les mains sont visiblement souillées)

    d. Nettoyez bien les parties fréquemment oubliées telles que les pouces, le dos des doigts et des mains ainsi que sous les ongles

    e. Rincez les mains du bout des doigts au poignet à l'eau courante tiède pour éliminer les micro-organismes et tout résidu de l'agent nettoyant

    f. Séchez les mains à fond avec une serviette jetable ou avec un séchoir à air pulsé (évitez d'utiliser des essuie-mains réutilisables à cause des risques de contamination microbienne)

    g. Fermez le robinet en utilisant un essuie-tout pour éviter de recontaminer les mains.

15. Les robinets devront être décontaminés.

16. L'efficacité du lavage des mains dépend de sa durée et de la méthode employée.

17. Afin d'éviter toute intercontamination, il importe de ne pas éclabousser les vêtements, d'autres surfaces de la peau ou des objets inanimés pendant le lavage des mains.

Gants

18. On portera des gants chaque fois qu'un contact avec du sang, des liquides organiques, des muqueuses ou une peau non intacte est possible. Veuillez noter que les gants ne sont pas stériles.

19. Voici comment enfiler les gants :

    a. Retirez les gants de la boîte en les agrippant près du poignet et enfilez-les

    b. Changez et jetez les gants au premier signe de fissure ou de pelage ou s'ils sont déchirés ou troués.

20. Voici comment retirer les gants :

    a. Agrippez le premier gant sous le poignet

    b. Tirez sur le gant de façon à ce qu'il se retourne à l'envers à mesure que vous le retirez

    c. Glissez un doigt de la main non gantée sous le poignet du deuxième gant

    d. Tirez le gant jusqu'au bout des doigts en l'écartant de la main et en recouvrant le premier gant

    e. Jetez les gants en évitant de toucher à la surface extérieure souillée des gants usagés à main nue

    f. Lavez les mains.

<u>Blouses</u>

21. Pour éviter la contamination de la peau ou des vêtements, il est préférable de porter une blouse à manches longues.

22. Voici comment enfiler la blouse :

    a. Dépliez la blouse et tenez-la de façon à faire face à l'ouverture

    b. Enfilez la blouse un bras à la fois

    c. Tirez la blouse par-dessus vos épaules

d. Attachez les cordons dans votre dos de façon à ce que les pans arrières de la blouse soient entrecroisés.

23. Voici comment retirer une blouse :

a. Détachez les cordons dans le dos de la blouse

b. Saisissez la blouse derrière les épaules et enlevez-la en la tirant vers l'avant et vers le bas des bras, tout en l'enroulant à l'envers

c. Jetez la blouse

d. Lavez les mains.

Masque

24. Voici comment enfiler un masque :

a. Placez le masque sur votre nez et votre bouche

b. Pliez la bande nasale, s'il y lieu, sur l'arête du nez

c. Selon le type de masque, attachez les cordons derrière la tête et le cou ou placez la bande élastique derrière les oreilles.

25. Voici comment retirer un masque :

a. Détachez les cordons ou retirez la bande élastique

b. Retirez le masque sans toucher la surface extérieure du masque à main nue

c. Jetez le masque

d. Lavez les mains.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Division de la politique stratégique
Administration centrale
Courriel : Gen-NHQPolicy-Politi@csc-scc.gc.ca

Commissaire adjointe,
Services de santé

Original signé par :
Michele Brenning

Commissaire adjointe,
Gestion des ressources humaines

Original signé par :
Elizabeth Van Allen

ANNEXE A

RENVOIS ET DÉFINITIONS

RENVOIS

LD 254-1 – Programme de santé et de sécurité au travail
DC 568-4 – Protection des lieux de crime et conservation des preuves
DC 800 – Services de santé
LD 800-6 – Distribution de l'eau de Javel
LD 800-8 – Protocole de prophylaxie post-exposition pour gérer une exposition significative au sang et/ou aux autres liquides organiques

Pratiques exemplaires sur le nettoyage dans les centres de santé et les hôpitaux régionaux
Lignes directrices relatives à la prévention et au contrôle des infections

DÉFINITIONS

Agents pathogènes transmissibles par le sang : des virus qui se trouvent dans le sang, comme le virus de l'hépatite B, le virus de l'hépatite C ou le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), qui causent une infection.

Contamination : le fait pour une surface ou un article désinfecté ou stérilisé de devenir souillé par des micro-organismes.

Désinfection : processus par lequel on détruit ou on tue la plupart des micro-organismes qui causent des maladies.

Équipement de protection individuelle : équipement conçu pour créer une barrière entre une personne et une matière dangereuse connue ou potentielle, afin de réduire au minimum, d'atténuer ou d'éliminer le risque d'exposition à cette matière.

Intercontamination : transfert d'un agent infectieux d'une surface ou d'un objet contaminé à une surface ou un objet non contaminé.

Produits jetables : tous les articles conçus pour être utilisés une seule fois et jetés après usage parce que ces articles ne peuvent pas être convenablement nettoyés et désinfectés ou stérilisés.